



Compte-rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à St-Cyr-sur-Morin » 9 septembre 2021

Lieu : Siège de la Communauté de Communes des 2 Morin – LA FERTE GAUCHER

Rédigé par : Marion GRIMAUD – Fédération de Seine et Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Diffusé le : 22 septembre 2021

La présentation ainsi que ce compte-rendu sont également téléchargeables sur le site Internet du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à St-Cyr-sur-Morin » : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-petit-morin/documents-a-telecharger>

1.1. Personnes présentes

PRENOM	NOM	ORGANISME
Philippe	DE VESTELE	Vice-président de la Communauté de Communes des 2 Morin, président du SMAGE des 2 Morin
Marion	GRIMAUD	Chargée d'études Natura 2000 – Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Sylvie	FORTEAUX	Cheffe de projet pilotage et animation Natura 2000 - DRIEAT
Jessica	STONINA	Chargée d'instruction Natura 2000 et biodiversité - DDT 77
Dorine	NOUALLET	Responsable du Pôle Forêt Chasse Pêche et Milieux Naturels - (DDT 77)
Stéphanie	DEWITTE	Adjointe au responsable du Pôle Forêt Chasse Pêche et Milieux Naturels
Pierre	GOLFIER	Agence de l'Eau Seine-Normandie
Héloïse	RAMBAUD	Animatrice du Sage des 2 Morin - SMAGE
Marlène	MOITY	Chambre d'agriculture d'Ile de France
Maxime	LESIMPLE	Responsable technique – Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Didier	ST HILAIRE	AAPPMA Vallée du Petit Morin
Gérard	ROUYER	FranSylva-IdF
Thierry	ROY	Association TERROIRS
Marine	LAUER	Centre Nationale de la Propriété Forestière Ile de France et Centre Val de Loire
Laura	VERIN	Fédération de chasse de Seine-et-Marne

SITE NATURA 2000 FR 1100814 « LE PETIT MORIN DE VERDELLOT A ST-CYR-SUR MORIN »



PRENOM	NOM	ORGANISME
Edith	THEODOSE POMA	Commune de St-Cyr-sur-Morin
Lionel	LEGROS	Commune de Orly-sur-Morin
Frédérique	DEMAISON	Commune de Sablonnières
José	DERVIN	Commune de la Trétoire

Personnes excusées :

Sandrine POMMIER (Communauté de Communes des 2 Morins ; Christophe GUYON (OFB) ; Jérôme BELLIARD et Marie-Pierre PINON (CSRPN), Jean-Luc MUSART (Syndicat aval du Petit Morin).

Ordre du jour de la réunion :

- ✓ Election de la structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 et du président du comité de pilotage
- ✓ Vote pour l'entrée de l'association TERROIRS parmi les membres du comité de pilotage
- ✓ Présentation des actions réalisées dans le cadre de l'animation du site du Petit Morin entre 2018 et 2020
- ✓ Perspectives pour l'animation du site
- ✓ Temps d'échanges

1. Formalités administratives

La réunion débute par l'élection de la structure porteuse pour l'animation du site Natura 2000. Seule la Communauté de communes des 2 Morins s'est portée candidate. Elle a été élue à l'unanimité par les membres du comité de pilotage. Elle est ainsi réélue pour une durée de 3 ans à compter du 2 mai 2021, soit jusqu'au 2 mai 2024.

Le président du comité de pilotage a également été élu en début de réunion. M. DE VESTELE était la seule personne à s'être présentée. Il a été élu à l'unanimité par les membres présents pour une durée de 3 ans à compter du 9 septembre soit jusqu'au 9 septembre 2024.

Suite à cela, l'association TERROIRS, représentée par Thierry ROY fait part au comité de pilotage de sa volonté de l'intégrer en tant que membre. L'association TERROIRS a de très bonnes connaissances de la faune et la flore qui se trouvent dans la vallée du Petit Morin. Elle effectue de nombreuses prospections sur le milieu et elle a notamment été impliquée dans les prospections dans le cadre de l'extension du site Natura en suivant les populations de cuivrés des marais. Les membres du comité de pilotage sont favorables à l'unanimité pour l'intégration de l'association TERROIRS parmi eux.



2. Présentation de l'animation du site entre 2018 et 2020

Les actions réalisées dans le cadre de l'animation du site sont présentées par Marion GRIMAUD, chargée d'étude Natura 2000 du site du Petit Morin.

Le support de présentation est transmis par mail aux membres du comité de pilotage en même temps que ce compte-rendu. Ces documents seront également disponibles sur le site internet dédié au site Natura 2000 : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-petit-morin/documents-a-telecharger>

3. Synthèse des échanges

A la fin de la présentation, la discussion est ouverte pour répondre aux éventuelles questions et pour échanger sur l'avenir de l'animation du site.

M. DERVIN demande pourquoi les deux sites Natura 2000 concernés par la rivière du Petit Morin ne se sont jamais rencontrés pour définir des objectifs communs pour la préservation du milieu. L'association TERROIRS appuie que lors de ses suivis du cuivré des marais, des individus ont été observés jusque dans le marais de St-Gond, proche de la source de la rivière, il serait donc pertinent de considérer la rivière dans sa totalité. La DDT répond que cela serait possible si les deux comités de pilotage le souhaitent.

Plusieurs personnes s'interrogent également sur le fait que la rivière du Petit Morin soit répartie au sein de deux sites Natura 2000 : un site en Seine et Marne « Le Petit Morin de Verdelot à St Cyr-sur-Morin » et un site dans la Marne « Le Marais de Saint Gond ». M. DE VESTELE répond qu'il est y a plus de facilité administrative lorsque le site Natura 2000 n'occupe qu'un seul département.

Le sujet du pâturage est ensuite abordé. Pour les membres du comité de pilotage, cette pratique serait à encourager dans le cadre de la future animation terrestre du site Natura 2000. La Fédération de pêche indique que le réseau "Bienvenue à la ferme", coordonné par les Chambres d'Agriculture France, peut encourager ce type de pratique agricole, comme cela est le cas dans d'autres vallées.

Par ailleurs, il est précisé que la conservation des prairies est très importante car elles peuvent notamment servir de zone de débordements lors des inondations. Cependant, il est observé que de plus en plus de prairies sont retournées pour devenir des cultures. La DDT pourra se renseigner auprès du service dédié à l'agriculture et auprès de la DRIAAF pour avoir des informations sur le nombre de prairies retournées.

Il est également dit que l'accompagnement et la sensibilisation des agriculteurs sera un enjeu majeur de l'animation terrestre du site Natura 2000 pour limiter notamment les problèmes de ruissellement auxquels fait face la vallée. La DDT accompagnera les acteurs du territoire dans la gestion du risque de ruissellement croissant.

Sylvie FORTEAUX, de la DRIEAT, intervient sur le contenu du Document d'Objectif concernant le périmètre étendu du site Natura 2000. Elle indique que le CRSPN va émettre un avis sur le niveau de priorisation de deux espèces d'intérêt communautaire. Cela concerne l'écrevisse à pattes blanches et la mulette épaisse qui sont classées dans l'actuelle version du DOCOB comme étant « insuffisamment évaluée », faute de données. La DRIEAT et le CRSPN estiment que compte tenu des connaissances

SITE NATURA 2000 FR 1100814 « LE PETIT MORIN DE VERDELLOT A ST-CYR-SUR MORIN »



actuelles sur les deux espèces, un priorité de niveau 1 peut être établie. La DDT précise que des modifications pourront être apporté au DOCOB à la fin de la consultation publique qui est en cours et se termine le 27 septembre 2021.

Didier ST HILAIRE explique au comité de pilotage que le ru de la Fonderie possède de nombreux affluents qui ont pour certains été classés en fossé. Ces fossés apportent beaucoup de sédiments dans le ru ce qui peut nuire à sa qualité. Or, il s'agit du seul ru où l'on retrouve l'écrevisse à pattes blanches. Il demande pourquoi ses affluents ont été déclassé. La DDT répond qu'il est compliqué de remettre en cause tout le travail effectué pour la cartographie des cours d'eau compte tenu des critères objectifs qui ont été utilisés pour réaliser cette cartographie sur l'ensemble du département. Il est cependant possible de faire remonter une requête à la police de l'environnement.

Pierre GOLFIER de l'Agence de l'Eau informe les membres de la salle que les syndicats amont et aval du Petit Morin sont en train de se structurer et qu'un Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) est en cours de rédaction. Ce contrat permettra de définir les objectifs d'actions sur la rivière. L'objectif est que ce contrat soit signé début 2022. Un technicien de rivière sera recruté en même temps. M. Chloé OLIGER est responsable de la rédaction du contrat. La Fédération de Pêche de Seine et Marne lui a fourni tous les documents (FDAAPPMA 77 (2018) Plan Gestion Piscicole de de la Vallée du Petit Morin / GOSSUIN A (2018) Étude de l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*, Lereboullet, 1858) sur les affluents du Petit Morin en Seine-et-Marne / COPPOLANI L (2018) Étude globale des affluents du Petit Morin : un potentiel salmonicole / VILLALTA R et LESIMPLE M (2019) Programme d'actions sur les affluents du Petit Morin) pouvant être utiles pour définir les actions à mettre en place sur le site et identifier les priorités.

M. LEGROS, maire d'Orly-sur-Morin demande si les deux syndicats du Petit Morin vont fusionner. M. DE VESTELE répond que cela n'est pas prévu pour le moment. Pour l'instant, les deux syndicats travaillent ensemble. Une fusion serait possible dans les années à venir en y incluant également le SMAGE des 2 Morins. Il est pointé par plusieurs membres du comité qu'il n'est pas toujours évident de savoir quel syndicat travaillent sur quel bassin. Deux syndicats s'occupent du Petit Morin et le SMAGE des 2 Morin intervient sur le bassin du Grand Morin. Il est proposé de réaliser un organigramme pour s'y retrouver plus facilement.

M. ST HILAIRE informe le comité de pilotage sur un pollution à l'herbicide qui s'est déroulé début septembre 2021 sur les berges du Petit Morin à Bellot et Montdauphin. Cette pollution concerne environ 4 km de linéaire. Elle a été constatée par les agents de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) qui ont par la suite rencontré l'exploitant agricole responsable. Une procédure est lancée à son encontre. L'AAPPMA du Petit Morin porte plainte et se portera partie civile.

Marine LAUER intervient pour dire qu'il ne faudra surtout pas hésitez à contacter le CNPF dans le cadre de l'animation terrestre si nécessaire.

Thierry ROY et Mme. THEODOSE-POMA mettent l'accent sur la nécessité et l'importance de sensibiliser le public sur le site Natura 2000 dès que le nouveau marché sera lancé. Il sera très important d'expliquer l'intérêt de Natura 2000 pour le public et pourquoi la Vallée du Petit Morin a été désignée

SITE NATURA 2000 FR 1100814 « LE PETIT MORIN DE VERDELLOT A ST-CYR-SUR MORIN »



comme Zone Spéciale de conservation, notamment en faisant connaître les espèces présentes sur le site.

Thierry ROY intervient ensuite sur le sujet du cuivré des marais. Il a observé un déclin des populations depuis 2019. Il demande quelles actions pourraient être mises en place pour empêcher ce déclin. Il précise que les fauches tardives seraient un bon moyen pour maintenir les populations mais que malheureusement les propriétaires ne la mettent en pratique par manque de connaissances.

La DDT répond que dans le cadre de l'animation terrestre il faudra aller à la rencontre des propriétaires pour les sensibiliser sur la présence du cuivré des marais et aussi pour leur proposer d'adhérer à la charte Natura 2000 ou de réaliser un contrat Natura 2000.